
Commission « Organisation institutionnelle »

Par un [communiqué de presse](#) en date du 8 avril, Olivier Véran a annoncé retenir les premières mesures du plan de mobilisation nationale contre l'isolement proposé par Jérôme Guedj dans son [rapport](#).

Cinq recommandations ont ainsi été validées afin de mettre en œuvre ce plan de mobilisation :

1. Le renforcement du numéro vert national d'écoute de la Croix-Rouge avec une attention spécifique pour les personnes âgées, fragiles et isolées
2. Une campagne pour rappeler l'importance d'appliquer les gestes solidaires et démultiplier la solidarité : téléphoner, prendre des nouvelles, proposer de l'aide à ses voisins, etc.
3. La mise à disposition d'outils pour faciliter la mobilisation des maires et des conseils départementaux, en première ligne pour maintenir le lien social dans cette crise :
 - Un plan d'action territorial partant des dix besoins du quotidien des personnes âgées (la mise en place d'une cellule de coopération locale contre l'isolement doit pouvoir s'implanter au plus vite dans chaque territoire).
 - Une grille d'évaluation téléphonique de la fragilité.
4. L'identification des ressources permises par les nouvelles technologies et les acteurs de la Silver économie pour soutenir les aidants et professionnels du soin et de l'accompagnement, à domicile et en établissement
5. La diffusion des bonnes pratiques et des initiatives locales qui luttent contre l'isolement, grâce à une plateforme hébergée par le site du ministère des Solidarités et de la Santé

La mission confiée à Jérôme Guedj se poursuivra pour décliner les mesures retenues et s'articulera aussi avec les chantiers importants lancés par Sophie Cluzel à destination des personnes en situation

de handicap, pour notamment mieux et plus rapidement prendre en charge les personnes et les familles isolées.

Les membres de la commission soulignent que ce premier rapport a le mérite d'être concret et pragmatique. La quasi-totalité des recommandations peuvent être étendues aux personnes en situation de handicap.

Il y aurait effectivement toute légitimité à élargir le numéro vert aux personnes en situation de handicap, avec la nécessité (qui vaut également pour les personnes âgées), de penser également aux personnes sourdes et malentendantes.

La campagne de communication pourrait facilement englober les personnes en situation de handicap. Idem pour les cellules de coopération locale contre l'isolement et la grille d'évaluation téléphonique de la fragilité, ou la plateforme de recensement des initiatives.

Enfin, une grande part des technologies développées par la Silver économie sont également utiles aux personnes en situation de handicap

Le rapport s'efforce donc avec intelligence de capitaliser sur les bonnes pratiques existantes, notamment en mettant l'accent sur « l'aller vers » des personnes et des familles isolées. Cet « aller vers » pourrait être étendu aux aidants et dans certains cas, aux professionnels.

Les recommandations pourraient être complétées en mettant un accent systématique sur la question de l'accessibilité universelle et le soutien à la parentalité.

Il serait aussi utile d'analyser les facteurs d'isolement qui peuvent être multiples et différents : économique, territoires ruraux, maltraitance intra familiale et conjugale, soins chroniques/douleurs ...

Les membres de la commission ont repéré quelques manques :

- Aucun lien à la santé, notamment les soins ambulatoires, hors le maintien des soins chroniques est indispensable pour les personnes isolées et peut accentuer l'isolement (perte de mobilité, douleur, peur – de tomber par exemple ...)
- Aucune proposition en lien avec la population SDF or des personnes âgées et en situation de handicap sont concernées
- Des manques sur l'accès au numérique :
 - Quid des zones blanches au-delà de l'équipement en tablette ?
 - Etendre les propositions au secteur du handicap, de l'établissement au domicile

- Compléter les pistes de recherches sur les moyens de rompre l'isolement à domicile : renforcer le rôle des aides à domicile pour faire le lien (exemple du lien visio avec les familles), appuis au particulier employeur, renforcer les moyens ...

Enfin, la commission propose que deux ou trois associations du secteur du handicap intègrent le comité d'experts de la mission pilotée par Jérôme GUEDJ.